



Reprise apres accident du travail dans la fonction publique

Par **la bernique**, le **27/08/2016** à **13:11**

Agent titulaire administratif dans la fonction publique, j'ai ete victime d'un accident de service en 11/2011.

L'accident a été reconnu, j'ai suivi et subi toutes mles procédures (expertises, commission médicales, de réforme...)

Aujourd'hui, mon dossier est consolidé et on me propose un poste adapté à mon handicap.

Les médecins expertss ont statué sur un taux de 11% IPP.

Est-il juste qu'à ma reprise de travail, mon salaire sera augmenté de ce même taux soit 11% comme dédommagement et ce définitivement ?

Si le poste que l'on me propose s'avère inadapté et que je sois de nouveau placé en maladie en attente d'une nouvelle proposition est ce que je conserve cet acquis ?

Par **P.M.**, le **27/08/2016** à **14:31**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...